



## Commission de Gestion du Conseil Communal de Prangins

### Rapport sur le préavis (14/17) – Rapport de gestion 2016

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 43, 103 à 111, du Règlement du Conseil communal de septembre 2016, de la loi sur les communes (LC) du 28.02.1956, entrée en vigueur le 01.07.1956, état au 01.07.2013 (en vigueur) article 40 et approuvée la Commission de gestion (CG) composée de Mme Inma Girard, MM. Jean-Marc Bettems (président), Blaise Cartier, Olivier Binz, Rémy Cochet, Daniel Bujard et Gilles Mauroux s'est réunie au total à 15 reprises.

#### Introduction

Dans le cadre de son examen de la gestion 2016, la CG a étudié le préavis 14/17 « Rapport de gestion 2016 », le préavis 15/17 « Comptes 2016 », l'ensemble des classeurs 2016 des comptes communaux. Elle a également repris les rapports des commissions de gestion des trois dernières années et répertorié les points restés pendents ou non résolus selon elle. Elle a rencontré chaque municipal individuellement avec des questions nouvelles et d'autres restées sans conclusion. Elle a finalement invité la Municipalité in corpore pour une concertation sur les responsabilités et domaines respectifs des deux autorités.

Les documents demandés par la CG et remis par les Municipaux ont été restitués ou archivés dans un classeur déposé dans une armoire sous clé dans le bureau du Conseil communal. La CG s'est engagée à ne pas divulguer ou sortir ces documents de l'enceinte de la Maison de Commune.

La CG a rencontré Monsieur le Syndic François Bryand, ainsi que tous les membres actuels en exercice de la municipalité. Madame Dominique-Ella Christin et Monsieur Igor Diakoff ont proposé une première rencontre commune puis individuelle compte tenu de la redistribution des dicastères. La CG tient à remercier les membres de la Municipalité pour leur disponibilité lors des entretiens. Une rencontre et un échange écrit clarifiant les positions respectives des deux autorités a certainement contribué à initier une réflexion et une ouverture vers un climat de travail constructif. La proposition municipale d'intégrer dans ses futurs rapports de gestion les différentes suggestions et commentaires émis par la CG ainsi que leurs prises en considération ou non représente un progrès fédérateur.

La vérification des pièces comptables, des comptes, font l'objet d'un rapport séparé, relatif à l'étude du préavis 15/17 « Comptes de l'exercice 2016 ».

### Compte rendu des entretiens avec les Municipaux

#### **Entretien avec Mme Alice Durnat Levi, Municipale et M. François Bryand, Syndic, au sujet du fonctionnement de la Fondation de la Petite Enfance de Prangins.**

En page 102 et plus particulièrement 103 du préavis 14/17 la Municipalité retrace les difficultés organisationnelles, statutaires et juridiques rencontrées en 2016.

En revisitant l'historique, la CG vous propose son analyse et en préambule la rétrospective suivante :

La Fondation de la Petite Enfance de Prangins a été mise sur pied le 13 juillet 2011. Les organes de la fondation sont :

- *Le Conseil de fondation*
- *L'organe de révision*

Le Conseil de fondation est composé de cinq membres dont trois membres de droit : à savoir deux conseillers municipaux de Prangins dont celui en charge de la petite enfance et le boursier communal de Prangins. La Municipalité de Prangins a choisi les autres membres du conseil de fondation dont un parmi les Conseillers communaux de Prangins, conformément aux statuts.

Les membres de la Fondation sont nommés pour une période de cinq ans au début de chaque législature. Ils sont réputés démissionnaires pour le trente juin de l'année marquant la fin de la législature.

Le Conseil de fondation est l'autorité supérieure de la Fondation. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de la fondation sous réserve des compétences expressément réglées par les articles suivants:

- *il représente la Fondation,*
- *il désigne l'organe de révision,*
- *il approuve le bouclage des comptes, le rapport de l'organe de révision, le budget,*
- *il approuve les règlements ou modifications réglementaires,*
- *il nomme et licencie les membres de la direction.*

La Fondation est valablement représentée et engagée par la signature à deux (présidente ou vice-présidente + 1 membre du Conseil de fondation). Le Conseil de fondation est habilité à proposer à l'autorité de surveillance des modifications de l'acte de fondation décidée à l'unanimité des membres présents.

Composition du Conseil de fondation au 30 juin 2016 (fin de mandat):

- |  |   |
|--|---|
| • <i>Mme Violetta Seematter, Municipale</i>                | <i>Présidente signature collective à deux</i> |
| • <i>M. Cyrille Perret, Municipal</i>                      | <i>signature collective limitée</i>           |
| • <i>Mme Ursula André, membre de la société civile</i>     | <i>signature collective limitée</i>           |
| • <i>Mme Brigitte Goetschmann, boursière communale</i>     | <i>signature collective limitée</i>           |
| • <i>Mme Anita Rihs, représentante du conseil communal</i> | <i>signature collective limitée</i>           |

Situation au 31 décembre 2016

La commission de gestion alors en place avait demandé en 2013 déjà, plus de clarté dans la gestion de la fondation. La progression vers l'autonomie des membres a progressivement restreint la visibilité du fonctionnement de la Fondation par les Autorités communales.

En accord avec les statuts, l'ensemble des membres de la Fondation était démissionnaire au 30 juin 2016.

Avec l'intention de renforcer son autonomie, le Conseil de fondation, à l'unanimité (conditions statutaires), a déposé courant juin 2016, une révision des statuts pour l'exercice de la nouvelle législature 2016-2021. Sa principale revendication consiste en une réduction de la représentation des autorités communales dans la Fondation.

Situation originale «statuts 2011»: *2 municipaux, 1 conseiller communal, 1 représentant de la société civile et le boursier communal.*

Nouvelle situation «statuts en projet»: *1 municipal, 1 conseiller communal, 2 représentants de la société civile et le boursier communal.*

Informée sur ce projet, la Municipalité a refusé de prendre acte sur les nouveaux statuts avant la fin de la législature 2011-2016. Compte tenu de ce refus, une partie du Conseil de fondation, réputé démissionnaire au 30 juin 2016, a mandaté un avocat pour défendre ses intérêts. Suite à cet état de fait, notre Municipalité n'a pas eu d'autre alternative que faire de même.

Monsieur le Syndic nous informe qu'en date du 5 juillet 2016 une séance de conciliation entre les deux parties n'a pas abouti. En conséquence de quoi, une prise de position a été soumise à l'autorité de surveillance fin 2016.

L'Autorité de surveillance qui a la compétence pour valider une nouvelle composition des membres et adopter une révision des statuts ne s'est pas encore prononcée au 31.12.2016.

Il en résulte une situation critique, préoccupante et pénalisante pour le fonctionnement de la Fondation pour l'année scolaire 2016-2017.

Dès juillet 2016, La CG relève que les membres sortants, non réélus de la commission, n'avaient plus la légitimité pour mandater un avocat au frais de la Fondation la Fourmillière.

Suite aux élections communales de mars 2016, Mme A. Durnat et M. I. Diakoff ont remplacé Mme V. Seematter et M. C. Perret en tant que représentants de l'exécutif de la commune de Prangins.

Après une période de flottement de juillet à novembre 2016 et sur les conseils de l'avocat de la Municipalité, cette dernière a présenté une nouvelle composition du Conseil de fondation de la Fourmillière à l'organe de surveillance.

La composition suivante a été soumise :

- Mme A. Durnat, Municipalité
- M. I. Diakoff, Municipalité
- Mme M.-J. Rigby, conseil communal
- M. Ph. Falconnet, société civile
- Mme B. Goetschmann, boursière communale

Dans l'urgence, la Municipalité a assuré le paiement par la Fourmilière, des factures et salaires des collaborateurs de la Fourmilière jusqu'à fin 2016.

**La CG entend vous rendre attentif sur cette situation à risque. Elle s'interroge sur les responsabilités et les coûts engagés pour les honoraires d'avocats.**

**La charge financière pour le fonctionnement de la Fondation de la petite Enfance de Prangins est assumée à 60% par la commune de Prangins et à 40% par les parents des élèves qui fréquentent «La Fourmilière ». Pour cette raison l'ensemble de la CG recommande une représentation communale majoritaire et décisionnelle dans la conduite et la gestion de la Fondation. La révision des statuts de la Fondation doit garantir une parfaite visibilité et une représentation adaptée pour nos Autorités communales.**

**La CG est convaincue du rôle de l'Autorité de surveillance pour faire évoluer cette situation. Elle souhaite que les parties prenantes collaborent à l'avenir étroitement avec cette instance.**

## **Entretien avec M. François Bryand, Syndic**

### **Ressources Humaines : Dossiers de candidature**

La CG questionne le Syndic au sujet du traitement des dossiers de candidatures. Ce sujet n'est pas abordé dans le préavis 14/17.

Monsieur le Syndic répond qu'il était d'usage concernant l'emploi, que les candidats soient invités à envoyer leurs dossiers directement au chef de service du poste ouvert. La CG a souhaité en 2014 que les dossiers des candidats soient centralisés au service du personnel (RH) afin d'appliquer les critères du poste à repourvoir. Cette procédure permettant le déroulement des contrôles préliminaires (poursuites, casier, recommandations, réputation, etc.) spécifiques aux RH. M. Bryand atteste que les dossiers de candidature sont maintenant triés par les RH. Les dossiers retenus donnent lieu à des entretiens d'embauches avec les RH, le municipal et le chef de service concerné. Les deux ou trois derniers candidats retenus sont reçus par le Syndic (municipal RH) et le municipal concerné. L'engagement est finalement proposé à la municipalité pour validation. A qualité égale, la préférence est donnée aux pranginois.

**La CG remercie et encourage afin que ce processus soit appliqué systématiquement.**

### **Ressources Humaines : Concept et responsable « sécurité »**

Du fait de la diversité des activités, de l'emploi de machines et véhicules divers, de l'usage de produits chimiques, la CG s'est inquiétée de l'existence ou non de consignes de sécurité et leur application. Un responsable « sécurité » est-il nommé ?

M. Bryand répond qu'il n'y a aucune obligation légale d'avoir un tel concept en place. La SUVA organise des visites et impose des mesures correctives si nécessaire. Le suivi est de la responsabilité du STC. Les accidents ne sont à ce jour pas répertoriés.

**La CG souhaite la mise en place progressive d'un concept « sécurité ». Il est cependant stipulé dans le cahier des charges (CDC) de M. Giovanini la responsabilité suivante : « imposer les normes de sécurité et veiller à leur application « ? »**

### **Ressources Humaines : Cahier des charges des collaborateurs communaux**

La CG revient sur cette question récurrente mais sensible et demande un état des lieux complet des CDC des collaborateurs communaux (existants et manquants). Elle s'interroge quant à l'adéquation avec le règlement du personnel communal ?

M. Bryand atteste que chaque collaborateur/trice possède son CDC. Conformément au règlement du personnel, ceux-ci sont joints au contrat de travail et font partie intégrante de ce dernier. Trois CDC choisis par la CG (technicien communal, boursière communale, secrétaire municipal) sont remis par M. Bryand. Ce dernier va encore contrôler si les cahiers des charges des 24 employés communaux sont à jour.

**La CG remercie de pouvoir accéder à ces données sensibles qu'elle étudie en confidentialité. La CG constate la progression et émet les suggestions suivantes :**

**Elle remarque que le CDC du technicien communal est le plus complet et élaboré. Elle s'étonne que la possession du permis de conduire ne soit que « souhaitée ». Les critères qualitatifs essentiels, (sens des responsabilités, capacité de gestion, maîtrise informatique, entregent, capacité de rédaction et d'analyse devraient être plus que « souhaité ».)**

**Pour le CDC de la boursière, les pourcentages ne sont pas définis ce qui rend difficile une évaluation de la performance. Une expérience professionnelle du domaine n'est pas requise à l'engagement ce qui semble insuffisant pour une commune de la taille de Prangins. Aucune compétence informatique n'est stipulée dans ce CDC. Cependant, la responsabilité décrite est de suivre les programmes informatiques, de maintenir et renouveler le parc, ainsi que d'être la répondante informatique de l'administration. Il y a donc une incohérence dans le CDC.**

**La CG constate que le CDC du secrétaire municipal est rédigé et signé par lui-même. La version diffère des deux autres CDC présentés. Les pourcentages d'activité ne sont pas documentés. Le remplaçant n'est pas désigné. Rien n'est spécifié quant aux compétences RH. La CG souhaiterait que ce document important et stratégique, soit totalement révisé.**

#### **Ressources Humaines : Plan de formation et suivi de formations pour les collaborateurs**

La CG demande si un plan de formation existe pour les collaborateurs communaux. Les collaborateurs ont-ils des cahiers de suivi ? La Municipalité fixe-t-elle des conventions en cas de formation coûteuse ?

M. Bryand répond qu'il n'y a pas de plan à proprement dit. Les demandes individuelles parviennent, via les municipaux/chefs de service, aux RH. Les formations sont acceptées dans le cadre du budget à disposition et financées en fonction du degré de connexité entre la formation et la fonction du bénéficiaire. En cas de formation "lourde", une convention est établie. Le budget alloué est environ de CHF 12'000.- par année. Chaque collaborateur peut faire une demande.

**La CG encourage la mise en place d'un suivi des formations et désire recevoir un exemple de convention (non reçu à ce jour).**

#### **Ressources Humaines : Organigramme 2016 de la Commune de Prangins**

L'organigramme est présenté dans le préavis 14/17. M. Bryand présente l'organigramme à la CG.

La CG constate qu'il est à jour et bien structuré. Les informations qui l'accompagnent sont très complètes.

#### **Ressources Humaines : Evolution des salaires des collaborateurs sur les 3 dernières années**

La CG demande quelle a été l'évolution des salaires et gratifications pour les trois dernières années par collaborateur. Une grille salariale est-elle en place par fonction ?

M. Bryand présente la liste globale de l'évolution des salaires. Il signifie que la liste par collaborateur ne peut être produite (LCV art 40c). Sur la base des salaires de l'état de Vaud, les salaires des collaborateurs sont légèrement inférieurs. Il n'y a pas de grille salariale en place.

**La CG constate que l'augmentation a été de 2,5% par collaborateur. Une information sur l'absentéisme a été demandée par la CG (non reçu à ce jour).**

#### **Finances : Détail des vacances 2016 (tableau complet) par municipal.**

La CG demande s'il y eu des modifications dans l'enregistrement, le suivi et la traçabilité des vacances ?

M. Bryand présente la liste exhaustive des vacances 2016. Les répartitions des vacances par activité ne sont pas exigées par la Municipalité, car compliquées à documenter.

**La CG constate une augmentation de 8% entre 2013 et 2016, totalisant 1'734 heures de vacances rémunérées à CHF 45.- pour un total de CHF 78'030.-.**

**Administration générale : Portefeuille des assurances contractées par l'Exécutif**

La CG s'intéresse à la liste détaillée des assurances contractées par la Municipalité. Quels sont les domaines à risque non encore assurés.

M. Bryand présente le catalogue complet des assurances. Le portefeuille est évalué par le courtier Pro Conseil Solution. Le montant annuel du portefeuille représente CHF 177'000. L'analyse du courtier confirme que les domaines à risque sont bien assurés. ECA et Bâtiment choses sont en cours de réévaluation.

**La CG constate que la couverture est d'un bon niveau. Au vu des documents produits, la CG relève qu'il n'est plus nécessaire de couvrir les véhicules de plus de 6 ans en casco complète.**

**Finances : L'Exécutif a-t-il préparé ou élaboré un plan d'économies en 2016 ?**

La CG demande si un plan d'économie effectif est disponible ou à l'étude selon les demandes répétées des CG précédentes.

M. Bryand répond que les coûts sont maîtrisés et que les dépenses sont justifiées dans tous les cas. (Voir annexe rapport de la Cofin).

**La CG conclut qu'il ne s'agit pas de la maîtrise des coûts, mais de propositions nouvelles d'économies. La réponse n'est pas appropriée.**

**Finances : Présentation d'un récapitulatif des recettes et charges par bâtiment communal**

La CG demande une liste exhaustive pour l'année 2016, et d'une façon plus détaillée, les charges pour le Vieux Pressoir ainsi que celle de la Buvette des Abériaux. Le revenu de l'UAPE Morettes et de la Maison Fisher. Ces informations sont sensibles et de ce fait ne sont pas présentées dans le préavis 14/17.

M. Bryand remet à la CG qui le remercie, la liste complète par bâtiment.

**La CG constate que le revenu pour le Vieux Pressoir est de CHF -25'000, celui de la Buvette des Abériaux de CHF 8'000, celui de la maison Fisher de CHF 37'000. La CG s'interroge sur ces résultats. Pourrait-on reconsidérer les locations pour un meilleur résultat financier ?**

## **Entretien avec M. Igor Diakoff Municipal.**

**Architecture et bâtiments – Gérances – Immeuble Très-Le-Châtel.** (Question posée conjointement à Mme Christin et M. Diakoff)

Selon l'information de la Régie Burnier, les aides fédérales et cantonales ont été supprimées depuis le 1er juillet 2016. Ceci explique la différence avec 2015. S'agissant des loyers, ils ne peuvent, à ce jour, pas être fixés librement. Ils sont déterminés par le Service des communes et du logement.

**La CG constate que la révision des baux à la hausse pour cet immeuble est légalement peu réalisable. Une augmentation progressive, dans la légalité, amenant à dégager un bénéfice sur cette exploitation, est souhaitable.**

**Bail de la Buvette des Abériaux**

La CG relève qu'à fin 2016, le bail à loyer est toujours basé sur une exploitation en terrasse de 50 places, alors qu'une autorisation d'exploiter pour 200 places a été délivrée.

**La CG encourage vivement la révision du bail pour la prochaine saison par équité envers les autres locataires commerciaux de la commune.**

### **Systemes d'information : Inventaire matériel informatique**

M. Diakoff remet à la demande de la CG, la liste complète de l'inventaire informatique. Tout le matériel informatique est en leasing, sauf 5 photocopieuses. Le renouvellement du matériel débutera en avril 2017 suite à la négociation d'un nouveau contrat. Une nouvelle politique de sécurité informatique sera mise en place.

En ce qui concerne la sauvegarde des données, un projet a démarré en 2016 pour mettre en place un processus adapté aux besoins de la commune. En effet, aucun archivage cohérent n'est en place. Par sécurité, dans le futur, toutes les données de la commune devront être sauvegardées sur un serveur décentralisé.

***Dans un souci d'économie, la CG s'interroge sur la pertinence d'une uniformité sur le matériel de téléphonie et des abonnements. La CG salue le projet de M. Diakoff de rédiger au plus vite une procédure qui traite de la sécurité informatique et de son concept.***

### **Architecture & Bâtiments : Décompte final pour l'école des Morettes UAPE**

A la demande de la CG, M. Diakoff remet pour ce projet, les informations à sa disposition. Aux dernières nouvelles, « quelques factures sont encore ouvertes et nous sommes environ à CHF 500'000.- en dessous du montant du préavis ». Affaire à suivre...

***En 2015, la CG regrettait de ne pas avoir reçu les documents nécessaires au contrôle du préavis. Douze mois plus tard, soit après 21 mois de fonctionnement, la CG ne peut toujours pas faire son travail de contrôle.***

### **Culture & Sociétés locales : Relations Municipalité avec Sociétés locales**

Les sociétés faisant partie de l'Union sociétés locales (USL) participent aux activités locales.

Les sociétés ne faisant pas partie de l'USL ne participent pas aux activités locales. Dès lors, des sub-sides plus élevés sont donnés aux sociétés faisant partie de l'USL. M. Diakoff remet à la CG le tableau des indemnités allouées en 2016 aux sociétés locales bénéficiaires.

***La CG n'a pas de remarque particulière sur cette distribution***

## **Entretien avec M. Denys Chevalier Municipal**

### **Mobilité : Transports publics**

Suite aux élections 2016 des membres de la Municipalité, Mme Durnat Levi a repris le dicastère de Mme Seematter et donc le siège au Conseil d'administration des TPN. Suite à une refonte des dicastères par les nouveaux municipaux en début de législature 2016-21, M. Chevalier a "hérité" de la mobilité. Dès lors, Mme Durnat Levi a démissionné du conseil d'administration courant août 2016. Comme l'AG est agendée au mois de juin 2017, le siège reste vacant jusqu'à cette assemblée lors de laquelle M. Chevalier sera nommé.

Le rapport de gestion en page 60 et 61 du préavis 14/17 est explicite au sujet de la fréquentation et la répartition des lignes de bus. La desserte de Prangins représente une part importante de l'activité des TPN.

L'offre de transport n'a pas été revue suite aux remarques de la CG en 2013, 2014, 2015 et 2016. L'offre de transport des TPN reste le seul document contractuel. (Voir rapport de la Cofin, «commentaires de détail sur quelques comptes - rubrique : Frais de transport»).

***La CG entend relever qu'il est regrettable que nous ayons perdu notre représentativité sur une si longue période.***

### **Décompte final des travaux de la nouvelle déchetterie des Murettes Préavis 50/14**

Lors de la vérification 2015, La CG a dû reporter la vérification des coûts de la construction de la nouvelle déchetterie d'une année car l'ensemble des documents nécessaires n'était pas encore réunis.

M. Chevalier remet les décomptes finaux avec le détail des opérations et commentaires du maître d'œuvre (Bureau d'ingénieur géomètre) et du maître de l'ouvrage (Communes Prangins-Duillier) ainsi que

l'ensemble des subventions obtenues. Pour rappel, la commune de Duillier participe à 20% et Prangins à 80%.

**La CG prend connaissance avec satisfaction du résultat final qui laisse apparaître un solde positif de CHF 406'552.- Le total des travaux s'élève à CHF1'835'448.- TTC pour un préavis accepté de CHF2'242'000.-.**

#### **Travaux publics : Etat préavis 17/07 Travaux d'assainissement des canalisations**

La CG demande l'état d'avancement des travaux et la date prévue d'achèvement de ce préavis (pour information, le préavis mentionne une durée des travaux de 9 ans, soit fin en 2016). La CG rappelle que la demande avait déjà été formulée en 2015 et qu'aucune réponse acceptable ne lui était parvenue. La CG précise qu'il ne faut pas confondre ce préavis avec le TAC (travaux après contrôle), comme cela s'est déjà produit en 2015.

Après consultation de M. Giovanini, M. Chevalier répond et informe la CG avec les éléments suivants :  
Le préavis no 17/07 de CHF 2'213'000 a été utilisé à raison de CHF 997'788 au 31.12.2016

Pour l'année 2016, seul un montant de CHF 106'614 a été utilisé, ce qui est plus que les années dernières.

Déjà programmé pour 2017 un montant de CHF 180'000.- environ chemisage des collecteurs dans les propriétés au bord du lac coté Nyon. Démarrage des travaux le 15 juin pour une durée de 3 semaines. Les propriétaires riverains ont été avisés récemment de ces travaux. Un travail important doit être effectué pour le dédoublement principal des eaux claires partant de l'étang des Fossés jusqu'au site des Abériaux prévu pour 2018.

**La CG remercie M. Chevalier pour ces informations et demande à recevoir plus de précisions à l'avenir dans les rapports de gestion de l'Exécutif. Elle n'a pas de remarque particulière si ce n'est d'encourager la Municipalité à anticiper et surveiller pour éviter les mauvaises surprises s'agissant du réseau enterré non visible.**

#### **Déchets : Gestion valorisation déchets. Bilan de valorisation. Déchetterie et eco-points Bilan d'exploitation**

La CG relève le bon niveau de l'information donnée dans le préavis 14/17. En complément, elle interroge Monsieur Le Municipal sur le bilan et la répartition intercommunale des valorisations de déchets, ainsi que sur les opportunités d'améliorations.

M. Chevalier répond qu'actuellement la valorisation des déchets est au maximum de ce qui peut être fait. En comparaison avec d'autres communes, notre déchetterie peut être considérée comme un très bon exemple.

Nous accueillons régulièrement des visiteurs externes envoyés par Swiss-Recycling.

Nous constatons que nous faisons plus pour le tri que certaines villes (exemple: les métanlisables, bougies, le plastique, le troc, etc.). En novembre dernier 6060 véhicules ont transité par la déchetterie. Deux contrôles des badges d'entrée ont été effectués en décembre 2016. Résultat : 15 personnes ont été renvoyées chez elle, soit par manque de macaron, soit parce qu'elles n'habitaient pas les communes concernées). Comme indiqué lors de la séance, les charges d'exploitation de cette zone sont réparties de la manière suivante: 80% Prangins et 20% Duillier.

M. Chevalier nous informe que ces informations font parties du Rapport de Gestion 2016 et qu'il est actuellement difficile de prévoir des améliorations pour la valorisation des déchets.

**La CG remercie M. Chevalier et relève son implication pour assurer le bon fonctionnement de cette déchetterie qui semble donner toute satisfaction à la population.**

**La CG relève que dans le rapport de gestion 2016 de la municipalité, il est difficile d'estimer les parts respectives des communes impliquées.**

#### **Voirie & Espaces Verts : Entretien routes. Etat des lieux 2016 et concept de planification entretien.**

La CG demande si une carte de planification et d'intervention pour l'entretien des routes en lien avec les fréquentations est tenue à jour.

M. Chevalier répond dans le préavis 14/17 au sujet des routes et travaux de réfections que divers travaux ont été effectués en 2016. Il n'a pas d'autres informations sur l'entretien courant.

***La CG attendait des précisions sur le devenir du tronçon fermé de la Route de Gland (secteur entre la Route de l'Etraz et la Route de l'Aérodrome). Il était prévu une période test de 12 mois sur ce tronçon. Le législatif est toujours en attente d'un nouveau préavis devant statuer de l'avenir de ce carrefour.***

***La CG déplore le fait que lors du changement de législature les engagements pris antérieurement sont oubliés.***

**Voirie & Espaces Verts :** Eclairage public. Etat des lieux 2016 et concept de planification entretien  
La CG constate des dépenses importantes dédiées à l'entretien de l'éclairage public. Elle souhaite comprendre cet état de fait

Le préavis municipal 14/17 décrit les divers travaux engagés dans le point 10.5.2

***La CG s'inquiète de l'état général de notre réseau d'éclairage public. Une étude globale sur ce parc de luminaires trouverait sa justification. A ce jour, le compte «éclairage public» est en progression exponentielle. A l'examen des factures nous constatons également la présence d'un prestataire français pour l'entretien de notre parc. La CG s'interroge ?***

***Ne serait-il pas opportun de créer un appel d'offre sur le territoire suisse pour le remplacement complet de l'infrastructure de notre éclairage public.***

**Utilisation du domaine public pour travaux. Indemnisation en faveur de la commune.**

La CG demande si des indemnités ont été reçues lors de travaux de génie civil compromettant l'usage du domaine public par les usagers.

Le Municipal répond qu'il n'y a eu pas eu de cas d'utilisation du domaine privé en 2016. Pour les entreprises intervenant sur le domaine public, il n'y a pas eu de facturation.

Comme relevé lors du rapport 2014 de la CG, le règlement de tarification du domaine public "tarifs des anticipations sur le domaine public, de 1989" n'est pas appliqué avec rigueur. La CG demande si la nouvelle Municipalité a revu sa position et éventuellement prévu une remise à jour de ce règlement poussieux. Selon M. Chevalier, aucun changement n'est envisagé.

**Participation pranginoise au projet de passerelle du sentier de Prangins**

La CG demande à connaître le niveau de participation de nos autorités à ce projet.

M. Chevalier répond que ce projet de passerelle entre Nyon et Prangins date de septembre 2011 et fait partie des mesures d'agglomération 2 (programme d'investissement 2015-2018).

L'étude de faisabilité a fait l'objet de l'analyse de trois variantes techniques chiffrées soumises aux parties concernées. C'est la variante n°3 (Générali, Redoute, Trembley) qui a été plébiscitée et entérinée par le COPIL SDAN en juin 2012. Selon le document reçu de la Ville de Nyon en septembre 2012, le coût de cette opération se chiffrait alors à CHF 5'560'000.-. Dans ce montant approximatif, il est précisé que les incidences foncières pour des exigences particulières (privés, CFF), ainsi que les frais d'un éventuel concours n'étaient pas comprises dans l'estimation financière ci-dessus.

Depuis lors, M. Chevalier n'a pas trouvé trace de l'avancement de ce projet. En mars dernier, ayant vu que la Commune de Nyon parlait de ce projet, il a relancé Madame La Municipale responsable. Il lui a été répondu que cette passerelle faisait partie des 9 mesures inscrites au projet d'agglomération de 2ème génération. Lors de la séance du 30 mars dernier avec Nyon, le sujet était à l'ordre du jour. La planification faite par Nyon pour cet objet prévoit: 3ème trimestre 2017: concours; 3ème trimestre 2018; étude projet définitif et 3ème trimestre 2019: travaux et mise en service.

***La CG remercie pour ces informations et n'a pas de commentaire particulier.***

## **Entretien avec Mme Dominique-Ella Christin Municipale.**

### **Urbanisme : Police des constructions : LAT, PGA**

Le sujet concernant l'aménagement du territoire décrit en page 53 du préavis 14/17 est bien documenté. L'application de la nouvelle LAT oblige toutes les communes à fournir un bilan de leur potentiel de développement au Service du développement territorial (MADR = nom de l'étude). Mme la Municipale nous informe que les dossiers de nouvelles planifications déposés auprès du SDT (Service du Développement Territorial) sont pour ainsi dire "gelés" tant que la 4ème révision du Plan Directeur Cantonal n'est pas avalisée. La révision du PGA (Plan Général d'Affectation), élaboré sur la base du plan directeur communal est en cours, mais le dossier n'est pas déposé, un élément essentiel est manquant à savoir le nouveau potentiel de développement accordé à notre commune.

Cette révision est intrinsèquement liée à la révision du PGA qui définit les différentes zones et leur potentiel constructible. La Municipalité devra faire des choix, mais elle ne peut le faire tant que la 4ème révision du Plan Directeur Cantonal n'est pas avalisée par le Grand Conseil et que le potentiel de développement de Prangins pour ces 15 prochaines années n'est pas examiné dans le cadre régional.

***La CG est en accord avec ces explications. Elle souhaite que la Municipalité de Prangins particulièrement concernée garde une grande vigilance sur l'évolution des projets en lien avec le potentiel de développement de notre commune.***

### **Urbanisme : Police des constructions, RDU**

La CG demande si une évolution est intervenue en 2016 et quelle est la prévision connue de la Municipalité au 31.12.2016 ? Point de situation sur la RDU. Rapport d'activité du chef de projet de l'étude RDU auprès du conseil régional.

Réponse de Madame la Municipale : Il n'y a pas eu de changements notoires en 2016, mais il y a eu une mise en consultation cantonale durant le deuxième semestre 2016 où le Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire (PDCAT) a été présenté à l'ensemble des communes vaudoises. La commune de Prangins est un point important dans l'agglomération dite du «Grand Genève». Des quotients de développements ont été évoqués à cette occasion en fonction des régions et du potentiel foncier et urbanistique de ces dernières. Il en ressort que la Commune de Prangins s'est vu attribuer un taux de développement annuel égal à 2,6% en zone constructible. Madame la Municipale attire l'attention de la CG sur le fait que ce projet doit être avalisé, et par la Confédération et par le Canton de Vaud, qui sont respectivement en charge du dossier au niveau fédéral et cantonal. Cette présentation a été effectuée sous les auspices de Madame la Conseillère d'État De Quattro. Madame la Municipale Ella-Christin fait remarquer à la CG que la Municipalité accepte toujours (nous parlons là de la législature 2016-2021) les permis de construire sur l'ensemble du territoire communal. Néanmoins, Madame la Municipale précise que le projet « Entre-deux-Chemins » a été gelé et qu'un paradigme important est venu se greffer à l'ensemble du concept, puisque la Commune de Rolle est désormais incluse dans l'ensemble dit du «Grand-Genève».

En ce qui concerne la RDU, Madame la Municipale Ella-Christin précise que le travail est toujours en cours. Des négociations s'effectuent autour de la relocalisation des terrains agricoles appartenant à la Confédération qui devront être inclus dans le cadre de ce projet conséquent. Monsieur Troccoli, qui officie en tant qu'architecte-urbaniste, attaché au dicastère de l'Urbanisme et de l'environnement pour le compte de la Commune de Prangins continue à assister aux séances de travail qui se tiennent en relation avec ce dossier. Madame la Municipale Ella-Christin précise que la Municipalité in corpore soutient ce projet qui est sur les rails depuis 2008.

À ce niveau de la discussion, la COGEST souhaite savoir si Monsieur Troccoli prend également en charge les travaux de la RDU en relation avec la zone incluant la commune d'Eysins et surtout si un contrat de travail a été établi entre la Commune de Prangins et l'architecte-urbaniste. La CG s'inquiète également de savoir si un rapport d'activité est établi de manière régulière par Monsieur Troccoli.

Dans sa réponse, Madame la Municipale précise à la CG qu'elle entend récolter des informations supplémentaires qu'elle présentera ultérieurement. Néanmoins, Madame la Municipale se montre extrêmement ferme et déterminée, elle précise que la Municipalité a la main sur ce dossier et qu'en aucun cas elle n'a l'intention de se laisser dicter sa politique de quelque manière que ce soit. Madame la Municipale rappelle que le plan directeur communal a été accepté en 2011 par le Conseil communal – (législature 2011-2016), et cela pour une durée de 15 ans.

Les travaux du chef de projet de la RDU, M. Ruegg, en 2016 sont présentés dans le rapport de gestion.

### **Urbanisme : Terrasse de la buvette des Abériaux**

La CG souhaite savoir si le problème de la terrasse situé aux port des Abériaux est réglé ?

Madame la Municipale répond que pour l'instant le dossier n'est pas entièrement clos. Des problèmes en relation avec l'ECA (l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie) sont toujours présents. Une situation dont elle ne s'explique pas véritablement les difficultés, étant donné que les chemins prévus pour les issues de secours ne posent pas véritablement de problèmes dans la mesure où il s'agit d'un environnement qui est ouvert. Néanmoins, elle doit faire le point de la situation avec le bureau STI à Gland et devrait pouvoir finaliser le dossier sous peu.

### **Caméra de surveillance au port**

La CG demande quel est l'état d'avancement de l'installation des équipements et de la mise en service des caméras de surveillance. Elle demande des précisions sur le pilotage des données et la durée d'archivage des images.

Madame la Municipale répond que les travaux devraient être terminés à fin mai 2017. Les images issues des caméras de surveillance au port sont conservées 72 heures. Les travaux ont commencé fin 2016 à la fin de la saison de navigation. Bien que cela concerne 2017, Madame la Municipale nous informe qu'ils ont été retardés car il s'agit de passer conjointement la fibre optique et les câbles des caméras. Notre garde-port suit attentivement ces travaux et doit souvent relancer la SEIC. Selon le planning l'ensemble des travaux devrait être finalisé au mois de mai.

***La CG s'inquiète tout de même de la longueur des travaux et cela pour plusieurs raisons, premièrement la décision de mettre en place un système de surveillance date de plusieurs années, cela sans tenir compte du fait que la saison 2016 de nautisme va débiter prochainement.***

### **SEIC**

Liste des répartitions et montants concédés. Contribution SEIC pour pose équipements ?

Madame la Municipale Ella-Christin demande à ce que l'on se rapporte au rapport de gestion ou figure toutes les informations nécessaires pour répondre à cette question.

La CG s'interroge ?

### **Urbanisme : Collège de la Combe**

Présentation à la CG des comptes finaux du préavis 29/13 Collèges de La Combe-Les Places

Les derniers travaux ont eu lieu début 2016 et les dernières factures sont entrées en juin 2016. Le décompte final de l'architecte daté du mois de juin 2016 a été transmis à la bourse en 2016 lors des vérifications finales en lien avec la clôture du préavis.

Explication de Madame la Municipale : Dès le 1er juillet 2016, la Municipalité a décidé de transférer la "Construction de nouveaux bâtiments communaux" du dicastère de l'Urbanisme au dicastère des Bâtiments communaux. La Municipalité a procédé à ce transfert dans un souci de cohérence afin de réunir à nouveau dans un même dicastère l'ensemble des dossiers en lien avec les bâtiments communaux. Ainsi, dès le 1er juillet 2016, le dicastère des Bâtiments communaux est en charge du dossier de la nouvelle construction d'une école/UAPE des Morettes précédemment traité par Mme Baud. Il s'agit du suivi du préavis No. 38/13 "Demande d'un crédit de CHF 9'250'000.- TCC pour la réalisation d'une école/UAPE aux Morettes". Je saisis ici l'occasion pour rappeler à mon collègue responsable de ce dicastère, votre demande réitérée hier soir de recevoir au plus vite le décompte final des architectes pour la construction de l'école/UAPE. Par ailleurs, jusqu'au 1er juillet 2016 j'étais en charge du dicastère Bâtiments communaux. Voici pourquoi j'ai rédigé le chapitre Bâtiments du Rapport de gestion 2016 concernant les activités de la Municipalité jusqu'au 30 juin 2016 et répondu à vos questions à cet égard. De plus, la Municipalité a décidé, dans une perspective de continuité, que je resterais responsable après le 1er juillet 2016 des dossiers en lien avec les préavis 78/15, soit la réalisation d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, et 79/15 soit la rénovation du bâtiment de l'AA, et ce jusqu'à leur aboutissement. Ceci bien qu'ils relèveraient en principe du dicastère Bâtiments communaux. Voilà pourquoi j'ai rédigé les éléments du Rapport de gestion 2016 en lien avec ces dossiers et répondu à vos questions à cet égard.

### **Urbanisme : Collège de la Combe ( Préavis 29/13)**

La CG ouvre la discussion au Collège de la Combe et souhaite savoir si les dernières factures ont été enregistrées permettant ainsi la clôture définitive du chantier ?

Les derniers travaux ont eu lieu début 2016 et les dernières factures sont entrées en juin 2016. Le décompte final de l'architecte, daté du mois de juin 2016, a été transmis à la bourse en 2016 lors des vérifications finales en lien avec la clôture du préavis. Le décompte final est présenté à la CG et laisse apparaître un montant disponible de CHF 17'262,00 aux préavis. La CG relève que le décompte présenté n'est pas établi par l'architecte, comme demandé, mais par la boursière.

**La CG observe que, en page 33 du rapport de gestion, le préavis 29/13 a pu être bouclé à la mi 2016 alors qu'en page 29 du même rapport, le collège de l'Exécutif précise: «aucun préavis bouclé en 2016». Est-ce cohérent. ?**

## **Entretien avec Alice Durnat-Levi, Municipale.**

### **Enfance : Tableau des effectifs des élèves par classe de 1 à 8P pour le site de Prangins. Coûts pour Prangins**

La CG demande à Madame la Municipale en complément aux informations données dans le rapport de gestion 2016, préavis n° 14/17, des précisions sur les effectifs dans les classes en général.

S'appuyant sur le règlement "RLEO Art. 61 Effectif des classes (LEO art. 78) Madame Alice Durnat répond:

- 1. En règle générale, l'effectif d'une classe ou d'un groupe se situe entre 18 et 20 élèves au degré primaire.*
- 2. En cours d'année scolaire, des mesures d'accompagnement sont mises en oeuvre lorsque l'effectif dépasse durablement de deux unités le nombre d'élèves prévu à l'alinéa 1. Elles peuvent aller jusqu'au dédoublement d'une classe.*
- 3. Lorsqu'un ou plusieurs élèves au bénéfice de mesures renforcées de pédagogie spécialisée sont intégrés dans une classe régulière et que leur présence exige une attention importante de la part du ou des enseignants, le directeur prend, en collaboration avec le responsable de la pédagogie spécialisée concerné, des mesures adéquates d'encadrement, telles que la diminution de l'effectif de la classe ou un co-enseignement.*

**La CG remercie pour l'information et n'a pas de remarque particulière sur ces explications**

### **Sécurité : Nouveau règlement de police**

La CG demande quel est l'état d'avancement de la révision du règlement de police Prangins suite au changement de niveau intercommunal ?

Réponse de Madame la Municipale : Le projet a été fait par la Police intercommunale. Il doit suivre son processus de validation, c'est-à-dire d'abord auprès des trois municipalités pour remarques, puis auprès du Conseil intercommunal via une commission ad hoc. Le Conseil communal de Prangins est représenté par ses délégués auprès du Conseil intercommunal. C'est le cas pour chaque commune.

"Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- *Phase 1 : Consultation au sein de l'Etat-major de la PNR afin d'identifier les éventuelles lacunes/erreurs manifestes.*
- *Phase 2 : Présentation au Comité de direction - en cours.*
- *Phase 3 : Mise en consultation auprès des trois municipalités.*
- *Phase 4 : Soumission au Service des communes et du logement.*
- *Phase 5 : Préavis d'adoption auprès du Conseil intercommunal (dans le meilleur des cas début du quatrième trimestre 2017).*

**Sécurité : Changement de législature et organisation intercommunale.**

La CG demande si des changements sont intervenus dans l'organisation et les relations à la suite du changement de législature. Quel est l'état d'avancement du nouveau règlement de Police ?

Réponse de Madame Durgnat : L'ancien règlement de Police a été repris. Le postulat de MM. Haymoz et Schnider demandant quand est-ce que le nouveau règlement sera adopté.

Le règlement intercommunal se veut être la base aux 3 communes. Chaque commune peut avoir son propre règlement, mais celui-ci doit être conforme au règlement intercommunal et ne peut être que plus restrictif que ce dernier.

La PNR (Police Nyon Région), via son Secrétaire général (SG) a élaboré le projet de règlement. C'est la Police qui élabore le règlement et pas le politique ! La commission de Police se base sur les pratiques régionales et les 3 règlements existants. Le projet de règlement n'était pas finalisé fin 2016.

***Le manque de règlement intercommunal a été relevé dans le rapport 2015 de la CG. En une année rien ne s'est passé !***

**Sécurité : Contrôles de Police**

C'est la prérogative de la Police de mener des contrôles. La Municipalité n'est pas informée préalablement. Par contre, la Municipalité peut demander des actions de la Police suite à des plaintes de la population Pranginoise. Il n'y a pas eu de demandes de mesures de Police de la part de la Municipalité en 2016.

Mme Durgnat rencontre régulièrement les représentants de la Police et les informe des problèmes relevés dans notre commune. C'est ensuite la Police qui décide d'agir ou pas.

**Sécurité : Vandalisme**

La CG demande quel est le concept de prévention, surveillance et répression. Quelle est l'efficacité de la surveillance ?

Réponse de Mme Durgnat : Il y a souvent des actions de prévention et des patrouilles. Prangins est moins touché par les déprédations, voies de faits et violences que les deux autres communes du PNR. Le rapport de gestion de la Police contient les statistiques par commune. Dans le rapport de gestion de la Municipalité de Prangins, il n'y a que les chiffres concernant Prangins, comme souhaité par la CG.

**Sécurité : Relation et charge de travail**

La CG demande comment fonctionne la relation entre Madame la Municipale et la Police ? Quel est le temps investi à cette charge ?

Mme Durgnat répond : Les réunions du CODIR (2 à 3 heures, 1x par mois) sont chronophages.

Il y a eu beaucoup de doléances au sujet des parkings et du rond-point "En Purian". La Police a commencé par faire des actions de prévention, puis à amender. Les plaintes ont diminué lorsqu'il y a eu plus de places au parking des Morettes.

Concernant les voitures parkées le long de la route de l'Etraz, la Police agit selon la base légale.

**Sécurité : Présence d'agents au poste de Police.**

La CG a été approchée et relève des mécontentements quant à l'absence d'agents pendant les heures d'ouverture affichées du poste de Police de Prangins.

Madame la Municipale répond : Les agents passent une partie de la journée sur le terrain et une partie à faire de l'administratif. Des chiffres sur le taux de présence au poste de Prangins seront donnés à la CG. (A ce jour la CG n'a rien reçu). L'ilotier est présent en général tous les matins et s'absente selon les besoins et les circonstances. Mais l'agent appartient aussi à une brigade qui peut être réquisitionnée pour des actions sur le terrain.

***La CG suggère que le Poste de Police fixe des heures en journée où un agent est obligatoirement présent.***

### **Sécurité : Organisation SDIS**

Question CG : Quelle est l'évolution de la participation pranginoise et la contribution financière ?

Réponse de la Municipale en charge: Dans les comptes 2016 la participation pranginoise a baissé. Au début des investissements ont été faits et il ne reste plus que les frais de fonctionnement.

Mme Durgnat fait partie du Conseil intercommunal du SDIS, ainsi qu'un membre du Conseil communal de Prangins. Mme Durgnat fait également partie de la CG du SDIS. En automne 2016, le budget a été traité par la CG du SDIS. Il y a également les rapports de corps, les commissions de gestion et les Conseils intercommunaux. Les rapports sont envoyés à la Municipalité lorsqu'il y a une intervention sur la commune de Prangins.

La SDIS facture le coût des interventions aux sinistrés. La commune paye un taux forfaitaire de 36.- par habitant.

### **Sécurité : Organisation ORPC**

Question CG: Quelle est l'évolution de la participation pranginoise et la contribution financière ?

Réponse de la Municipale : L'ORPC s'est installée à Prangins fin 2016. La Municipalité est représentée au Conseil intercommunal de l'ORPC. Pour 2016, Le taux de contribution est de CHF 16.44 par habitant. L'ORPC travaille en collaboration avec la Police ou les pompiers lors de manifestations ou autres. Sur le site de Prangins, Il y a une permanence de 6 personnes et un potentiel de 800 personnes mobilisables.

### **Affaires sociales : Relation Paroisse, Eglise**

Question CG: Quel est le cahier des charges et le coût du poste de l'aide-sacristain engagé en 2016 ?

Réponse de Madame la municipale : Un aide-sacristain a été engagé pour assurer à terme une transition, car le sacristain actuel est proche de la retraite. Les 3 derniers mois de 2016 ils ont fonctionné à deux personnes, ce qui a doublé la charge salariale de la commune durant cette période. Ceux-ci devraient fonctionner en alternance à partir de 2017.

Le cahier des charges du sacristain comprend la conciergerie et une partie technique (musique, orgue,...). Il assure la préparation du culte toutes les 2 semaines, ainsi que les mariages et les enterrements.

***La CG s'étonne qu'il n'y ait pas eu de mariages en 2016 à Prangins. Ce temple mériterait une meilleure fréquentation compte tenu de la beauté du site.***

### **Affaires sociales : Réfection de l'orgue de l'église**

Question CG : La réfection de l'orgue s'est fait en 2016. C'était une réfection importante. En est-il fait mention dans le rapport de gestion ?

Réponse de la Municipale: Non, seulement sous le compte "Culte". Le coût de la réfection a été attribué à un compte de réserve pour bâtiment. Le Coût de la réfection de l'orgue est de: CHF 45'200.- . L'entretien d'un orgue coûte cher et il devrait par conséquent être valorisé au maximum.

***La CG émet l'idée de le mettre à disposition pour des cours ou des étudiants ? Un orgue qui n'est pas utilisé déperit comme toute autre instrument.***

### **Enfance : Financement du spectacle théâtral de fin d'année**

La CG demande des explications sur le dépassement.

Réponse de la Municipale en charge: Il y a eu un dépassement important. Le montant final était de CHF 17'000.-. Dans ce genre de manifestation, la participation financière des parents est coutumière. En l'occurrence, 120 enfants, répartis en 2 groupes, ont participé au spectacle durant 4 soirs. Un subside a été accordé à 30 familles qui avaient un enfant dans chaque groupe. Ce subside a été supporté par la commune.

**La CG se demande si un spectacle de fin d'année à 17'000.- est justifié pour 120 enfants.**

**Ecoles : Transfert du secondaire à Nyon**

La CG demande quel est la différence de coût par élève, ainsi que la facture totale, découlant de la suppression du secondaire. La Municipalité a-t-elle connaissance du détail du coût par élève, de la méthode de calcul. Les coûts de rénovation des bâtiments sont-ils répercutés dans le calcul ?

Madame Durgnat répond : Les 140 élèves pranginois à Nyon Marens sont maintenant uniquement ceux du secondaire et occupent l'équivalent de 7 classes. La convention de 2010 entre Nyon et Prangins fixe le montant par élève à CHF 3'000.-.

En 2016, Nyon a émis le souhait de porter le montant de la convention à CHF 4'000.- par élève sur la base d'un calcul fait par le canton !

## Conclusions

*En juin 2016, la CG a refusé le rapport de gestion de la Municipalité. La CG a émis alors des questions qu'elle souhaitait voir étudier par le nouveau collège municipal en 2017. La CG est consciente que l'arrivée de trois nouveaux municipaux nécessite un temps d'adaptation et de concertation entre les membres du collège municipal. Dans son rapport sur la gestion 2016, la CG revient sur les questions restées ouvertes. Certaines sont désormais clôturées et d'autres sont en attente de résolution. Comme la Municipalité l'a suggéré, le rapport de gestion municipal qui sera établi en 2018 pourrait les intégrer. La CG partage complètement ce point de vue et l'encourage.*

*Comme vous pouvez le constater, par sa mission et conformément à l'article 43 du règlement du CC, la CG a anticipé et abordé un nombre important de sujets bien avant de recevoir le rapport de gestion de la Municipalité. Elle a analysé, approfondi et cela avec chaque Municipal, des questions sensibles sur la gestion des affaires communales. La CG n'a pas reçu tous les livrables avec des délais similaires à ceux de la COFIN (rapport de la Fiduciaire, Rapport des comptes).*

*Bien que de nombreuses questions restent ouvertes, la CG entend donner un signal positif à la Municipalité avec cette fois l'acceptation de son rapport de gestion 2016. La CG remercie la Municipalité, néanmoins, elle l'encourage fortement à anticiper dans l'exercice de sa mission. Routes, canalisations, éclairage, transports, écoles, sont autant de sujets qui méritent une grande attention pour des économies potentielles. La CG demeurera vigilante quant au suivi de ces recommandations.*

*La CG soutient la conclusion de la COFIN qui évoque la proximité de la ligne rouge. Elle vous remercie pour votre attention à son travail.*

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis municipal N°14/17 concernant le rapport de gestion 2016,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Oùï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

1. d'adopter le préavis municipal N°14/17 concernant le rapport de gestion 2016, tel que présenté,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

Pour la Commission de gestion :

Inma Girard

Rémy Cochet

Olivier Binz

Jean-Marc Bettems (Président)

Gilles Mauroux

Blaise Cartier

Daniel Bujard

Prangins, le 12 juin 2017

